Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 98 (1962)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

396

MONTREUX 23 NOVEMBRE 1962 XCVIIIe ANNÉE No 40

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Sur les bords du Léman

Pour la jeunesse, ces collections vous garantissent des ouvrages des meilleurs auteurs actuels de livres d'enfants :

Ed. Rageot (Coll. Bibliothèque de l'amitié) :

RECHER — Rudi et le chamois — Prix de littérature Enfance du monde 1962
— relié — illustré en couleurs . . . . . Fr. 6,45
SCHWANTZKOPF — Pilotes de l'Alaska . . . . . Fr. 6,45
ELSIE — Le diamant rose . . . . . Fr. 6,45
BAUDOUY — Le mystère à Carnac . . . . . Fr. 6,45
24 titres disponibles dans cette collection

Coll. Les grands musiciens :

G. GUILLEMOT — Chopin — vient de paraître . . . . . Fr. 9,60
R. HINDERKS — Mozart (un prodigieux gamin) . . . . . Fr. 9,60
G. GUILLEMOT — Beethoven — Berlioz — Lully — le vol. . . . . Fr. 9,60
G. GUILLEMOT — Haydn — J.-S. Bach — le vol. . . . . Fr. 6,30

Ed. Brepols (Coll. Junior club) :

FLEISCHMANN — Tapin, tambour de Napoléon en Egypte
FLEISCHMANN — Tapin au soleil d'Austerlitz
MONFREID — L'enfant perdu
P. VIALAR — Sous le pavillon noir
relié pleine toile, illustré en couleurs
11 titres disponibles dans la collection, le vol. . . . . Fr. 7,50

Demandez les catalogues

Pour jeunes et grands

JEAN-CHARLES — La foire aux cancres (600.000 exempl. vendus en 6 mois)
Ed. Calmann-Lévy . . . . . Fr. 7,90

J. MUHLETHALER, 27, rue des Eaux-Vives, Genève En vente dans toutes les librairies

C'est à la manière de régler les sinistres que s'apprécie la valeur d'une compagnie d'assurance. Au cours de ses 85 années d'existence, la «Winterthur-Accidents» s'est acquis une solide réputation. Elle fait tout pour la conserver.

AURORE
Ecole d'institutrices de jardinières d'enfants
fondée en 1926
Jardin d'enfants 3 à 5 ans
Classes préparatoires 6 à 10 ans

Allie la pratique à la théorie
Dir.: Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université
LAUSANNE
rue Aurore 1
Tél. 23 83 77

+ TOT que + TARD

Vous aurez à enseigner la Mathématique des Ensembles. Initiez-vous à cette technique en suivant le cours par correspondance de l'Ecole des Techniques Nouvelles de Paris. — Renseignements en Suisse à M. R. Troesch, 49, Quai Ch.-Page, Genève.

A vendre

Projecteur Leitz Prado S pour diapositives 24 x 36 mm et 5 x 5 cm, lampe 300 Watts, ventilateur incorporé, objectif Hektor 1 : 2, 5, F 85 mm. Etat de neuf. Prix : Fr. 270.-- au lieu de Fr. 450.--.
Cet appareil conviendrait particulièrement bien pour une école. Pour tout renseignement, téléphoner au No (024) 2 25 12 entre 11 h. et midi.

Conditions de faveur

pour membres
de la Société Pédagogique
de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelle
et de responsabilité professionnelle

VOS IMPRIMÉS
seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S.A. MONTREUX

COMITÉ CENTRAL — SPR

Nouveau Comité central 1962-1966

Bureau (Vaud)

Président : Veillon Armand, maître prim. sup., **Montreux,** Les Colondalles 18, (021) 6 48 87.

Vice-présidents : Cornamusaz Henri, instituteur, **Pompaples** (021) 87 72 75. ; Barbay Fernand, instituteur, **Lausanne,** 2, chemin de la Rosière, (021) 28 08 23.

Secrétaire : Pernet Yvette, institutrice, **Lausanne,** 27, av. Montchoisi, (021) 26 58 27.

Assesseurs :

Neuchâtel : Grandjean Claude, instituteur, **Fontainemelon,** (038) 7 04 34 ; John Jean, instituteur, **La Chaux-de-Fonds,** 37, Hôtel de Ville.

Genève : Hutin Raymond, **Genève,** Dardagny.

Jura b. : Perrot Adrien, instituteur, **Bienne,** 18, la Haute-Route, (032) 2 92 88.

Permanents :

Educateur : Rochat Jean-Pierre, maître prim. sup., **Blonay,** (021) 53 13 86.

Bulletin : Willemin Gustave, instituteur, **Genève,** Cornavin, case postale 3, (022) 33 49 66.

Trésorier : Pulfer André, instituteur, **Corseaux-sur-Vevey,** 13, avenue F.-Cornu, (021) 51 41 45.

SPR - Comité central

Lausanne, 17 novembre 1962

La transmission des pouvoirs de l'ancien comité SPR au nouveau a eu lieu à Lausanne, le samedi 17 novembre sous la présidence, d'abord d'A. Perrot, chef de la garde descendante, puis d'A. Veillon, de la garde montante.

Cérémonie empreinte de plus de bonhomie que de faste, avec un peu de mélancolie de voir se dissoudre cette équipe jurassienne qui fut efficace, mais aussi beaucoup d'élan dans le départ du comité vaudois.

Perrot salue particulièrement au début les nouveaux membres du comité qu'il félicite de leur élection ; il leur souhaite bon courage pour l'accomplissement de la tâche qu'ils ont bien voulu accepter.

La séance consista surtout à passer consignes et dossiers des multiples activités auxquelles la SPR est associée, les unes de première importance, les autres qui ne demandent qu'une présence attentive. Pour chacun des problèmes, l'ancien président précisa brièvement la situation des travaux et le travail à accomplir. Bien des tâches devront être immédiatement entreprises qui, sans tarder, vont mettre le nouveau comité dans le bain.

Après avoir ainsi fait connaître le testament du comité jurassien, Perrot transmet les pouvoirs à l'équipe vaudoise qui, jusqu'en 1966, dirigera la société.

A. Veillon, nouveau président, exprima la reconnaissance que tous les enseignants romands doivent au comité qui s'en va et remet un souvenir à chacun de ses membres et A. Chabloz fut aussi fêté par le team jurassien.

Et maintenant, le travail sérieux va commencer...

G. W.

Ecoles suisses de l'étranger

Les collègues ayant fonctionné dans une des écoles suisses de l'étranger sont priés de se faire connaître au président de la SPR, M. A. Veillon, Colondalles 18, Montreux.

* * *

Les candidats éventuels à un des postes mis au concours pour l'école suisse de Bogota sont instamment priés de se renseigner auprès du président de la SPR.

VAUD — VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Nomination du secrétaire central

L'assemblée des délégués SPV s'est réunie à Lausanne le mercredi 14 novembre à l'effet de nommer le nouveau secrétaire central.

A la suite du concours ouvert du 30 septembre au 15 octobre, cinq collègues avaient fait acte de candidature.

Au début de la séance, le président Ehinger fait une brève présentation de chaque candidature et informe l'assemblée de la procédure qui sera suivie, spécialement en ce qui concerne le déroulement du scrutin.

Cinq collègues de la section de Lausanne proposent alors, tout en reconnaissant la valeur des postulants, qu'on sursoie à la nomination, qu'on rouvre un concours qui permettrait le dépôt d'une nouvelle candidature susceptible de rallier tous les suffrages.

Les délégués ayant, après une discussion parfois assez vive, écarté cette proposition, l'assemblée passe au vote. En voici les résultats :

Bulletins délivrés : 42 ; bulletins rentrés : 41 ; bulletins blancs : 2 ; bulletins valables : 39 ; majorité absolue : 21 voix.

André Rochat, instituteur à Premier, ayant obtenu 25 voix est donc élu au premier tour de scrutin.

Nous félicitons A. Rochat, fort bien préparé par son activité antérieure à prendre ce poste, et nous remercions les autres collègues d'avoir fait acte de candidature, manifestant ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à la SPV.

R. S.

Divers

Section de Vevey : nouveau président.

A la suite de la désignation d'Armand Veillon en qualité de président de la SPR, c'est Vilbert Bron, maître OP à Montreux, qui prend la présidence de la section de Vevey.

Nos félicitations à Bron et nos remerciements à Veillon pour son fructueux travail à la tête de la section de Vevey.

Domicile du nouveau président : **Baugy sur Clarens.**

Aux présidents de section !

a) **Candidatures au Comité central.** — André Rochat arrive au terme de son mandat. Les candidatures en vue de son remplacement sont à envoyer au président G. Ehinger, ch. du Village 47, Lausanne, d'ici le 22 décembre.

b) **Membres honoraires.** — Prière d'envoyer la liste des membres honoraires pour le 10 décembre, en mentionnant : nom, prénom, domicile actuel, dernière localité où le collègue a enseigné.

Ne pas oublier de signaler les collègues mis au bénéfice de l'article 12 des statuts :

Les instituteurs et les institutrices qui passent à l'enseignement secondaire, professionnel ou supérieur sans profiter de l'art. 6 (réd. possibilité de rester membre actif) sont nommés membres honoraires s'ils ont fait partie de la SPV pendant au moins 15 ans.

Démission. — Nous rappelons que toute démission doit être présentée par écrit 6 mois à l'avance (art. 18).

Prêt de boussoles. — La Centrale de documentation scolaire, av. de Beaulieu 9, Lausanne, tient à disposition les boussoles qu'elle remet en prêt aux membres du corps enseignant qui en font la demande. Nous le rappelons tout spécialement aux collègues lausannois organisateurs de courses d'orientation.

Pharmacies scolaires

Les pharmacies scolaires dont le stock était épuisé sont à nouveau à la disposition des collègues, au prix de Fr. 25.—, port et emballage compris.

Les commander auprès de : **Commission SRJ-SPV, Platane 1, Prilly, tél. 24 60 00.**

Guilde du travail

Techniques Freinet

La prochaine séance de la Commission enfantine aura lieu le jeudi 29 novembre à 16 h. 30, dans la classe de Mlle Chevalley à Chernex sur Montreux.

Au programme : travail au linographe.

AVMG - Cours de patinage et hockey à Villars

Participants : tous les membres du corps enseignant sont invités à y prendre part.

Lieu et date : Patinoire de Villars, les 8 et 9 décembre, samedi soir et dimanche matin.

Programme : patinage artistique et hockey.

Direction : A. Schlageter et un spécialiste du hockey.

Logement et pension : au Restaurant de la patinoire.

Prix approximatif : 16 francs (souper samedi soir, coucher en dortoir, petit déjeuner).

Indemnité : remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG.

Inscriptions et renseignements : sans tarder auprès de l'organisateur : J.-Cl. Maccabez, Cheminet 54, Yverdon (024) 2 47 02.

Cours de volleyball

C'est une occasion à ne pas manquer ; ce cours intéresse aussi bien les membres du corps enseignant du degré supérieur que les spécialistes maîtres de gymnastique.

Nous avons fait appel pour diriger ce cours à Mme Vuilleumier, maîtresse de gymnastique et spécialiste en volleyball, de Genève, qui viendra vous présenter le samedi 1er décembre « L'introduction du volleyball en 6e et 7e années primaires ».

Ce cours aura lieu dans les salles de gymnastique du Belvédère et débutera à 14 h. 15.

Nul doute que Mme Vuilleumier saura présenter des exercices très adaptés aux élèves de nos classes.

Vous êtes tous cordialement invités à ce cours. Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire auprès de R. Yersin, Rolliez 12, **Vevey.** Assurance facultative : 2,80 francs.

Mémento

24.11.62 : Maîtres de dessin : reprise des séances, 14 h. 30, E.N.
28.11.62 : SVTM : Cours d'activités manuelles au degré inférieur.
29.11.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
1.12.62 : Assoc. vaud. des maîtres de cl. supérieures : assemblée annuelle, 14 h., Aula de l'Ecole normale.
1.12.62 : AVMG : Cours de volleyball.
5.12.62 : SVTM : Dessin : la gouache.
6.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
8-9.12.62 : AVMG : Patinage artistique, hockey, Villars.
12.12.62 : SVTM : Dessin : la gouache.
13.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
15-16.12.62 : AVMG : Ski : mise en condition, Bretaye.
20.12.62 : SVTM : Cours de dessin technique.
26-31.12.62 : Cours d'hiver de la SSMG.
10. 1.63 : SVTM : Cours : Papier de journal et collage.
23. 1.62 : SVTM : Cours : Plume et pinceau.
26. 1.63 : Congrès SPV.
2-3.2.63 : AVMG : Ski, Monts-Chevreuils.
9-10.2.63 : AVMG : Ski, excursion : Bretaye-Diablerets.
16-18.2.63 : AVMG : Ski, relâche, Verbier.
2-3.3.63 : AVMG : Ski, haute montagne : Rosa-Blanche.
1-6.4.63 : AVMG : Ski de printemps, ski de haute montagne, Bretaye, Zermatt, Les Grisons.

GENÈVE

Union des instituteurs genevois

Les membres des trois sections de l'UIG sont convoqués en séance plénière, le mercredi 28 novembre 1962, à 17 heures précises à l'aula de l'Ecole supérieure de jeunes filles, rue Necker.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance plénière.
2. Communications du Comité.
3. « Vers une école romande » : présentation du rapport du Congrès SPR 1962 par son auteur, notre collègue, J.-P. Rochat, de Blonay.
4. Propositions individuelles.

Nous vous attendons nombreux à cette séance. En effet, le travail de J.-P. Rochat et de son équipe soulève l'intérêt de milieux très divers, il ne peut donc nous laisser indifférents.

Le Comité mixte.

Coin du centre

Nous vous rappelons que nous avons publié à l'intention des collègues qui tiennent à marquer certains anniversaires d'une manière originale, les deux travaux suivants :

1. **Pour bien comprendre l'Escalade,** de notre collègue Soldini, comprenant textes, exercices et deux planches illustrées pour les élèves (v. « Educateur » no 35 du 17 octobre).

Tel qu'il est conçu, ce travail est destiné aux classes dès la 6e, où il peut faire l'objet d'une ou plusieurs leçons captivantes. Mais il est possible d'en tirer profit pour intéresser de plus jeunes élèves, particulièrement dans les écoles rurales, grâce aux deux planches que les enfants auront plaisir à colorier, à la suite des commentaires « ad hoc » du maître ou de la maîtresse.

Prix : texte 1,50 fr. + 2 planches (plan de la ville, tour et porte). Nombre d'exemplaires d'une planche ou de l'autre : 30 : 1 fr. ; 50 : 1,50 fr. ; 100 : 2,50 fr. ; 500 : 10 fr.

2. **Deux saynètes de Noël** de notre collègue Rudin. Les commentaires ont paru dans les Nos 34 et 36 de l'« Educateur » (12 et 26 octobre).

Aussi bien le **Calendrier de l'Avent** que **Pas de Noël pour cet été** ont été joués et ont remporté le plus vif succès. C'est pourquoi nous les recommandons tout particulièrement aux maîtres et maîtresses de la campagne qui tiennent à renouveler le répertoire des traditionnelles fêtes de Noël.

Prix : 1. « Le calendrier de l'Avent » : la pièce : 1 fr. ; dès 5 exemplaires : 0,50 fr. ; 2. « Pas de Noël pour cet été » : la pièce 2 fr. ; dès 5 exemplaires : 1,50 fr.

CCP : **UIG CI I 15.155 Genève.** Commande précise au talon, s.v.p.

E. F.

UAEE

Quel tort vous avez eu, vous qui ne vous êtes point jointes à nous en ce beau jeudi d'octobre ! Si vous saviez comme la campagne genevoise était douce à regarder de la terrasse où nous nous prélassions ! Si vous saviez combien le moût était sucré et les tartes appétissantes ! Si vous saviez combien nous avons été heureuses de nous retrouver et de bavarder sous un soleil quasi estival. Et ce soleil ne nous a pas quittées de la journée puisque, de Satigny, nous sommes parties à la suite de l'alerte Jeannette Leclerc, à la découverte de l'Iran. Avec elle, nous avons arpenté Téhéran, nous avons cueilli toutes les roses d'Ispahan, nous avons flâné dans les échoppes médiévales de Chiraz, nous avons mis nos voiles dans les mosquées somptueusement décorées, et nous avons parcouru allègrement les pistes désertiques. Et, si nous en sommes revenues sans tapis, par trop encombrants, nous avons ramené de Satigny... la merveilleuse lumière de l'Orient !

Vous voyez bien que vous avez eu tort de ne point vous joindre à nous, ce beau jeudi d'octobre !

C. G.

Spectacles Arts et Loisirs

C'est avec plaisir que notre association vient d'accueillir dans son sein, son 18e membre, à savoir : le groupe dramatique des organisations internationales très judicieusement nommé : « Arlequin et Cie ».

Pleine d'allant et d'enthousiasme, cette société théâtrale s'est déjà produite plusieurs fois, et toujours avec un grand succès. Nous ne pouvons que recommander chaleureusement ces spectacles d'une réelle valeur scénique et littéraire.

Lors des prochaines représentations, nos artistes interpréteront pour vous et vos familles : « Plouft, le petit fantôme », de Clara Machado, « Capucine », de Madeleine Barbulée, à la Maison de la Jeunesse, rue Général-Dufour 3, Genève : dimanche 2 décembre à 14 h. 30 et 17 h. ; samedi 8 décembre à 18 h. ; dimanche 9 décembre à 14 h. 30 et 17 h.

Location : Au Grand Passage.

Prix des billets : adultes : 2 fr. ; enfants : 1 fr.

Avant les fêtes de Noël, voilà de quoi divertir sainement et joyeusement, petits et grands !

R. Chabert.

Exposition Arts et Loisirs

Comme chaque année, nous organisons pour le début de 1963, une exposition des violons d'Ingres de nos membres, à la salle des Casemates. Après les peintures et les modèles réduits, voici venir **les photographies, le cinéma, les enregistrements, la philatélie et la numismatique.**

Tous nos collègues genevois qui manient la caméra comme ceux qui pratiquent la chasse du son, sont instamment priés de présenter leurs œuvres. De même que ceux qui s'intéressent aux timbres-poste ou aux médailles et pièces de monnaie anciennes, sont invités à montrer leurs collections.

L'exposition aura lieu du 26 janvier au 17 février 1963. Vernissage le vendredi 25 janvier à l'occasion duquel M. Bouffard commentera une série de clichés.

Les collègues qui désirent participer à cette exposition — nous les espérons nombreux — sont priés de s'inscrire sans tarder, auprès du soussigné, rue H. Mussard 15.

R. Chabert.

NEUCHATEL NEUCHATEL

Comité central

Le CC a dû être convoqué le 12 novembre pour être mis au courant d'un fâcheux incident entre la SPN, la presse et le Département de l'instruction publique. Il a été reconnu que l'organe directeur de la SPN n'y était pour rien et n'avait aucun blâme ou reproche à encourir. Les présidents de section étaient présents ainsi que M. Claude Jaquet.

Ce fut l'occasion aussi de prendre connaissance des résultats de la consultation des sections. A une faible majorité, le corps enseignant rejette le nouveau projet.

M. Clottu désirant une mise au point invita le CC à une entrevue deux jours plus tard. Grâce aux renseignements reçus préalablement, tout malentendu fut vite dissipé et l'on put consacrer le temps désirable à l'examen même de la réforme. Alors revinrent les éternels arguments qui garderont leur immuable valeur et sur lesquels, au fond, tous sont d'accord. Il serait oiseux d'y revenir. C'est sur les conclusions que les attitudes divergent : ou accepter le projet avec ses imperfections en considérant ce qu'il apporte de bon, ou le repousser froidement. Le rejet laisserait cette seule possibilité au Grand Conseil : se limiter à la création d'une section

scientifique, ce qui permettrait de soustraire le projet au référendum obligatoire.

W. G.

Institut neuchâtelois

Il a tenu ses assises annuelles à Neuchâtel le 10 novembre. L'assemblée a entendu les rapports réglementaires de présidence et de caisse.

Une conférence très applaudie de M. Alexandre de Muralt, président du Conseil national de la recherche scientifique, fut précédée par l'audition de trois pièces de Scarlatti, Schumann et Chopin (pianiste : Mme de Reynold). Sujet de la conférence : « Où en sommes-nous dans le domaine de la recherche scientifique ».

L'orateur démontra qu'on aurait tort de minimiser ce qui a été fait en Suisse jusqu'ici, en rappelant les grands noms qui ont illustré notre passé scientifique et ceux qui honorent le pays encore aujourd'hui. Il n'en demeure pas moins qu'il nous faut être vigilants si l'on ne veut pas voir s'accentuer l'exode de nos jeunes ingénieurs et techniciens en Amérique notamment. On manque chez nous de locaux et de l'agencement nécessaires à la recherche. Les traitements, d'autre part, sont nettement inférieurs à ceux qui sont offerts à l'étranger. La Suisse, si elle ne veut pas se laisser dépasser, et elle l'est déjà, doit consentir à un effort financier considérable sinon elle courra le risque d'être classée parmi les peuples arriérés, dans un avenir pas très lointain.

W. G.

Brevet d'aptitude pédagogique

Le Conseil d'Etat vient de délivrer ce titre, à la suite d'un examen, aux institutrices suivantes, pour la plupart mariées ou en possession du brevet d'un autre canton. Plusieurs font déjà partie de la Société pédagogique.

Mesdames Marthe Allenbach-Imfel, Yvonne Jacot-Daucourt, Gervaise Jorda-De-Quay, Cécile Kuczynska-Saillen, Suzanne Mosez-Warmbrodt et Madeleine Vogel-Faivret, à la Chaux-de-Fonds ; Marie-Louise Delley-Rigolet, à Lignières ; Odette Haller-Bourquin, à Fontainemelon ; Yvonne Rollier-Zwahlen, à Saint-Blaise ; Marcelle Ruedin-Brenneisen, à Cressier ; Marie-Madeleine Cattin-Tschanz, Simonne Favre-Martin, Suzanne Fluckiger-Tuetey, Simone Gentil-Perret, Violette Huguenin-Zryd, Gisèle Robert-Peneveyres, au Locle.

W. G.

JURA — BERNOIS

† Roland Prudat

Instituteur à Courtemaîche

Lorsque vient le moment de dire un dernier adieu à un collègue à cheveux blancs, nous le faisons avec tristesse et émotion, certes, car la mort est toujours un déchirement, mais enfin nous admettons que celui qui s'en va chargé d'ans a bien rempli sa vie et en a connu les beautés et les joies. Il en va autrement quand le collègue qui nous quitte n'a qu'une trentaine d'années, que c'est un jeune homme charmant, riche de qualités humaines et ne comptant que des amis. Le destin semble alors d'une cruauté imcompréhensible, et l'on a peine à s'incliner devant son arrêt.

Notre collègue Roland Prudat, instituteur à Courtemaîche, à qui la vie souriait, vient d'être brutalement fauché, en pleine jeunesse par un terrible accident de la circulation. Son départ plonge dans l'affliction une épouse et deux toutes jeunes fillettes à qui nous voudrions dire d'emblée notre chaude sympathie.

Roland Prudat était né à Bressaucourt il y a 32 ans. Garçon intelligent et travailleur, il entra à l'Ecole normale de Porrentruy où il obtint le diplôme d'instituteur. Il fit ses premières armes dans la carrière pédagogique à Vermes puis, après quatre ans d'enseignement dans ce petit village, il était nommé à Courtemaîche. Ses qualités pédagogiques et humaines lui valurent rapidement une juste popularité, et si les citoyens de son village l'appelèrent bientôt au poste de secrétaire communal, ses collègues de la section d'Ajoie en firent leur président. Dans tous les postes qu'il occupa avec distinction, il ne ménagea ni son temps ni sa peine pour faire honneur aux fonctions qu'on lui avait confiées.

Il s'intéressa aussi à la vie militaire et commandait, lors de son tragique décès, la cp. jurassienne IV/22. C'est pendant son cours de répétition, en effet, que Roland Prudat fut victime de l'accident qui devait l'emporter. Aussi l'armée réserva-t-elle à notre collègue d'émouvantes et imposantes funérailles militaires qui se déroulèrent le 14 novembre à Courtedoux, le village de son enfance et de ses parents.

« Le Démocrate », quotidien de Delémont, a donné une émouvante relation de la cérémonie. Qu'on me permette de lui emprunter les lignes suivantes :

« Nos chefs militaires, nos soldats et toute une population en deuil ont pris conscience hier après-midi à Courtedoux, qu'une force vive, un jeune homme plein d'avenir, un citoyen aimé et respecté, venait de leur être ravi. Les funérailles grandioses qui furent faites à Roland Prudat ont prouvé combien le défunt avait su, malgré son jeune âge, se faire aimer dans tous les cercles où il fut appelé à exercer une quelconque activité. Le village de Courtedoux, son église, son cimetière étaient trop petits pour contenir la foule immense qui avait tenu à saluer une dernière fois Roland Prudat et à manifester à son épouse, à ses enfants et à ses parents, la sympathie dont ils ont grand besoin dans cette terrible épreuve.

Dans le convoi funèbre qui s'ébranla à 15 h., partant de la maison d'école où le corps avait été déposé, avaient pris place les élèves des classes de Courtedoux, de Courtemaîche, de l'Ecole normale, le corps enseignant du district au complet, la fanfare l'Avenir de Courtedoux, les délégations des sociétés que leur nombre nous interdit de citer, quelque 130 officiers jurassiens, avec à leur tête le col. cdt de corps Dubois, le col. div. Godet, le col. Stalder, cdt. du rgt. inf. 9, le major Kohler, cdt. du bat. 22. Les soldats de la cp. IV/22 étaient également présents pour honorer une dernière fois leur chef, de même qu'une cp. fus. de l'Ecole de recrues de Colombier, en armes, une fanfare de l'Ecole de recrues de Berne, les autorités civiles et une foule innombrable d'amis et de connaissances qui suivaient le convoi, dans un silence ému et impressionnant.

Après l'office religieux, les sous-officiers de la cp. IV/22 déposèrent le corps au cimetière et sur cette tombe trop tôt ouverte, le cap. aumônier Richert adressa un adieu suprême à Roland Prudat, en des paroles empreintes de foi et de réconfort pour ceux que cette mort tragique laisse dans la peine. Le major

R. Kohler, cdt. du bat. fus. 22, retraça la carrière militaire du défunt et rappela que le brillant soldat accomplit, sous ses ordres, son école de recrues en 1950 à Genève. Ses qualités le firent remarquer et il obtint le grade de lieutenant le 3 février 1952. En 1959, il était commandant a.i. de la IV/22 et confirmé dans ces fonctions en 1960. Parlant au nom du rgt. inf. 9, le major Kohler mit en valeur les qualités intellectuelles, de fermeté et de compréhension de celui que tous ses soldats considéraient comme un véritable chef.

Puis, M. Pétermann, inspecteur des écoles, rappela la fructueuse carrière pédagogique de ce jeune instituteur qui fit ses classes à l'Ecole normale de Porrentruy et occupa son premier poste à Vermes durant 4 années après avoir obtenu son brevet en 1950. Il revint en Ajoie en 1954, à Courtemaîche, où il enseigna, après deux ans, au degré supérieur. Se faisant l'interprète de la Direction de l'instruction publique, de la section Ajoie des instituteurs bernois, du corps enseignant et de tous les collègues du disparu, M. Pétermann salua une dernière fois celui qui était considéré comme un animateur de l'école jurassienne, comme un éducateur de valeur, un homme d'exemple.

Enfin, lorsque la salve d'honneur retentit et que la fanfare fit entendre l'émouvant « J'avais un camarade » peu de personnes purent contenir leur émotion et devant la tombe couverte de fleurs le chagrin de toute une population fut saisissant. Et quand on saura que plus de 2000 personnes étaient réunies dans le petit village ajoulot, on mesurera mieux combien Roland Prudat était aimé et respecté. »

La SPJ s'associe aux nombreux témoignages adressés à Mme Roland Prudat et à ses fillettes et les prie de croire à sa respectueuse sympathie.

H. D.

Une action de la SPJ en faveur de Niafarou

Le Comité général de la SPJ a décidé, lors de sa dernière assemblée, que l'école jurassienne allait se joindre à la SIB dans le but de venir en aide à l'école de Niafarou (Rhodésie du Sud).

C'est la raison pour laquelle le Comité central SPJ vient de lancer un appel aux sections et aux collègues, un appel qui, nous n'en doutons pas, sera entendu. De quoi s'agit-il ?

Niafarou — en français : le lieu où les hommes vivent heureux ensemble — a besoin d'aide pour construire et faire vivre une école. Nos collègues de l'Ancien canton se sont attelés déjà à cette tâche pour laquelle une importante somme d'argent est nécessaire. Aussi allons-nous collaborer à cette louable entreprise. Comment ?

Tout simplement.

Chaque maître et chaque maîtresse voudra bien installer dans sa classe une tirelire où, les élèves déposeront leur modeste obole. Le corps enseignant voudra bien, lui aussi, faire le geste qui s'impose. Les fonds seront ensuite réunis par collège et adressés au caissier de section, qui fera suivre au trésorier SPJ.

Ce n'est pas compliqué, vous le voyez.

Quant au résultat, eh bien, le Comité SPJ espère qu'on pourra recueillir ainsi plus de 2000 francs. En effet, il y a 610 classes dans nos trois arrondissements jurassiens. Si chaque classe « récolte » deux francs — c'est peu, n'est-ce pas ? — nous aurons déjà un montant de 1220 francs. Si chaque enseignant veut bien, à son tour, glisser une pièce de vingt sous dans la tirelire, voilà encore 730 francs à disposition. (L'effectif de la SPJ est de 730 membres.) Enfin, si chacune de nos six sections consent à prélever sur ses fonds une somme de 25 francs, voilà encore 150 francs trouvés. Et le total dépassera 2000 francs !

Voulez-vous, chers collègues, organiser sans retard cette action de solidarité ? Oui, n'est-ce pas ? Alors, en avant, de façon que tout soit terminé pour le 20 décembre, date limite pour l'envoi des fonds au caissier SPJ.

Et merci.

H. D.

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs PROTESTANTS pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1963.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
3) Etre âgé de 25 à 40 ans
4) Avoir une formation pédagogique
5) Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement

Les traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de $4500 et le maximum de $9350.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1963 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement sont priés d'écrire immédiatement:

PAR AVION au directeur du service du personnel, Protestant School Board of Greater Montreal, 6000 Fielding Ave., Montréal 29, Québec, CANADA.

THE PROTESTANT SCHOOL BOARD OF GREATER MONTREAL

la main à la pâte... la main à la pâte... la main à la...

L'EDUCATION DES PARENTS A TRAVERS LE MONDE, par H. H. Stern. Traduit par M. D. Lottig. Préface de A. Isambert, président de l'Ecole des Parents de Paris.

Le Dr Stern, chargé de cours au Département de l'éducation de l'Université de Hull, a participé personnellement aux travaux de deux conférences d'experts qui avaient été organisées sur ce thème par l'Institut de l'Unesco pour l'éducation, à Hambourg, en 1955, et à Sèvres, en 1959, et qui avaient été l'occasion d'une large enquête internationale sur l'organisation et les méthodes de l'éducation des parents. La documentation recueillie sur 35 pays, mise à jour et très largement complétée par l'auteur, a servi de base à cette étude comparative des tendances et du développement de l'éducation des parents dans le monde.

Après avoir examiné, dans une première partie, les facteurs qui ont contribué, depuis le début du siècle, au développement d'un effort systématique d'éducation des parents, l'auteur passe en revue les différentes méthodes en usage. Des chapitres sont consacrés aux relations entre l'école et la famille, aux publications et aux moyens de grande information, aux écoles des parents, au contenu de l'éducation des parents.

La troisième partie examine et compare les pratiques et les tendances de l'éducation des parents dans quatre pays : la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique (2 chapitres), la France et le Royaume-Uni.

Une quatrième partie est consacrée à certains problèmes controversés (résultats effectifs, risques d'une intervention extérieure, incertitudes de la psychologie de l'enfant) et aux facteurs psychologiques qui peuvent affecter ou troubler le comportement des parents.

Dans les premiers chapitres, l'auteur étudie la fréquence des échecs dans les différents genres de systèmes scolaires, et la mesure dans laquelle le pourcentage relativement élevé de redoublants est imputable à l'organisation scolaire.

Un volume (13,5 x 21,5), 224 pages, broché, Collection « Documents Pédagogiques Internationaux » de l'Institut de l'Unesco pour l'éducation. 12,50 NF. Editions Bourrelier, 55, rue Saint-Placide, Paris 6e.

LES LOIS DE CLASSE

Afin de satisfaire, dans un climat de sécurité, au besoin d'autonomie des enfants, afin de les préparer à être des hommes, l'organisation de la classe devrait être calquée sur celle des sociétés humaines et fondée sur la LOI. Toute communauté enfantine, que le maître le veuille ou non, est structurée. Pourquoi donc ne pas dégager cette structure et l'orienter !

Quels caractères aura une loi de classe ?

Je me souviens d'une expérience décevante que j'ai faite dans ce domaine : directeur d'école, j'étais arrivé à l'adoption, par la Commission scolaire, d'une loi formée d'articles positifs qui devait remplacer le négatif règlement de discipline. L'expérience fut loin d'être concluante. La loi avait beau faire parler les enfants à la première personne, ils sentaient que ce papier-là comme les autres, venait d'en haut. Les maîtres aussi, qui ne firent pas grand-chose pour la réussite de l'expérience !

Un premier point acquis, c'est donc que la loi émanera des enfants eux-mêmes, que ses quelques articles seront proposés, discutés et acceptés par eux...

Il y a quelques mois un jeune stagiaire mettait en vigueur, dans la classe de campagne qu'il occupait, une loi de classe dont il était fier : cinquante-quatre articles, calqués sur la structure civique de la commune et du canton... un législatif, un exécutif, un appareil judiciaire ! Le tout couronné (c'était prudent) par un droit de veto du maître, ce qui ne jouait plus du tout avec la structure démocratique de cette organisation. Ce fut, vous le pensez bien, un échec complet.

Donc, un second point important, c'est que la loi de classe sera simple et claire...

J'ai reçu d'une lectrice, avec un mot aimable, les « Règles d'une école joyeuse », charmant carnet illustré, œuvre de la classe :

« J'ai proposé aux enfants, m'écrit-elle, de chercher à exprimer les règles de discipline auxquelles ils pensaient devoir s'astreindre pour que l'école soit valable. Ce travail collectif a passionné ma classe et chacun — j'ai une classe à trois degrés — a dit son mot. » Et elle ajoutait : « Je suis reconnaissante que mes enfants, en établissant leur *modus vivendi* scolaire, soient devenus conscients, librement, de la nécessité de certaines règles. Une fillette ne s'écriait-elle pas, tout en jouant pendant la récréation :

« Maintenant il faudra y obéir, que ça ne soit pas seulement dans nos carnets. »

Voilà un excellent exemple de loi de classe. Elle pèche certes par le nombre des articles (puisque chaque enfant a dit son mot) mais elle est née des élèves et les hausse à ce climat de discipline active, idéal scolaire réclamé par F. Châtelain.

A. Ischer.

Chronique de la langue

L'école et la langue III

Collège technique et « Technicum »

Nous usons chez nous exclusivement de l'expression allemande *Technikum* pour désigner nos *collèges techniques*. Certains se sont avisés d'en franciser l'orthographe (*technicum*), mais en oubliant d'en franciser également la prononciation qui devrait être dès lors *tek-ni-komm*...

Pourquoi ne disons-nous pas *collège technique* ? Nous n'avons pas à tenir compte de la France où, à chaque réforme de l'enseignement, certaines écoles changent de nom. Les *collèges d'enseignement technique* actuels sont les anciens *centres d'apprentissage*. On les appelle aussi *écoles techniques*. « Et quels enfants demeureront dans les écoles où leurs parents (et le hasard) les auront mis, au lycée, au cours complémentaire ou à l'*école technique* ? Lesquels passeront, par une sorte de promotion, du cours complémentaire ou du collège moderne ou de l'*école technique* au lycée, mais lesquels, inversement, par une sorte de déchéance, du lycée au collège moderne, au *collège technique* ou au cours complémentaire (Jean Guehenno, « La Crise de l'esprit », *Le Figaro*, 8 juin 1960). » Ces *écoles* ou *collèges techniques* ne sont certes pas à rapprocher de nos *Technika*, lesquels correspondraient plus exactement aux *lycées techniques* (anciennes *écoles nationales professionnelles* ou *ENP*) formant les *techniciens* français — alors que les *techniciens supérieurs* comprennent exclusivement les licenciés et les admissibles aux grandes écoles après une adaptation technique.

N'en voilà-t-il pas assez pour nous décourager de chercher toute correspondance possible entre les dénominations françaises et suisses des divers établissements de l'enseignement technique ? Chaque pays a sa propre organisation de l'enseignement et les noms qu'il impose à ses écoles sont librement choisis par lui. Quel rapport y a-t-il, pour ne prendre qu'un exemple, entre les deux grandes *écoles polytechniques* de Zurich et de Paris, toutes deux de renommée mondiale, et les *polytechnic schools* anglaises (genre d'écoles professionnelles) ? L'inconvénient, en Suisse romande, est que nous héritons toujours des noms allemands. Mais d'appeler un *technicum* un *collège technique* ne prêtera jamais à confusion. Certains ne sont même souvent que des *écoles des arts et métiers* dont une section seulement est destinée à la formation de véritables *techniciens*.

Genève a une *école des arts et métiers* comprenant un *technicum*, alors que Lausanne possède une *école polytechnique* dépendant de l'Université et qui groupe une école d'ingénieurs et une école d'architecture. Nos *technicums* neuchâtelois et bernois diffèrent certes de ces collèges et je comprends qu'on tienne à marquer la distinction en le dénommant d'une autre manière. Mais pourquoi ne pas leur donner un nom français ?

IV

Instituteur, maître d'école et régent. — Il n'est pas rare, dans nos campagnes, d'entendre les gens dénommer l'*instituteur* du village de « *régent* ». Eh, parbleu ! ne tient-il pas la classe dans un établissement appelé « *collège* » ? Décidément, on ne se refuse rien dans nos petites communes rurales : chacune semble avoir son *école d'enseignement secondaire* dans laquelle enseignent un ou deux *professeurs*. Car, comme chacun sait, le *régent* était, jusqu'à environ le milieu du siècle dernier, le *professeur titulaire* qui enseignait dans un *collège : lorsque je l'envoyai au* collège, *il trouva de la peine ; mais il se raidissait contre les difficultés, et ses* régents *se louaient toujours à moi de son assiduité et de son travail*, dit M. Diafoirus en faisant l'éloge de son fils devant Argan (*Mal. im.*, II, 5). On n'a jamais confondu le *régent* et l'*instituteur : Les régents et les maîtres d'école* a écrit Racine dans l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* (cité par Dubois et Lagane, *Dict. de la l. fr. classique*, 1960).

Il est donc à croire que les premières écoles de nos campagnes furent quelques rares *collèges* que la population a fini par confondre avec les *écoles primaires*, beaucoup plus nombreuses, qui furent construites plus tard par décret de l'Etat. Dans l'esprit de nos villageois, un *collège* était tout établissement où l'on enseignait quelque chose et un *régent* était toute personne destinée à l'enseignement de quoi que ce soit. Ce qui expliquerait qu'on a conservé les mots de *collège* et de *régent* pour désigner l'*école primaire* et l'*instituteur*. Car, il n'y a pas à s'y tromper, ces dénominations sont anciennes. Mais je doute qu'elles aient été incorrectement employées dès le début.

Appelons donc nos *maîtres du second degré* (qui se nomment si modestement *maîtres... secondaires)* des *régents* si l'on tient tant aux archaïsmes. Mais qu'on sache que ce nom ne convient pas aux *instituteurs* que l'on s'abstiendra aussi d'appeler des *maîtres d'école*, expression assez rarement usitée de nos jours et devenue un peu péjorative.

Maître du second degré, professeur et « maître secondaire ». — Nos écoles du second degré, appelées officiellement *écoles moyennes*, sont de deux ordres : il y a les classes supérieures (« *gymnases* », *écoles normales*, etc.) dans lesquelles enseignent des *professeurs* dénommés « *maître de gymnase* », et il y a les classes inférieures (« *collèges* et « *progymnases* ») tenues par des *maîtres de l'enseignement secondaire* dits « *maîtres secondaires* ». Les « *maîtres de gymnase* », docteurs ou licenciés, ont avantage, s'ils se trouvent en France, à se dire *professeurs* afin de n'avoir pas à préciser qu'ils ne sont pas, comme on pourrait le croire, des *moniteurs de gymnastique*. Quant aux « *maîtres secondaires* », on les pourrait croire *maîtres suppléants* ou *auxiliaires*. Evidemment, ils enseignent dans des « *écoles secondaires* », pourquoi ne seraient-ils pas des « *maîtres secondaires* » ? Mais pensez qu'il serait alors tout aussi logique de les appeler « *maîtres moyens* » puisque les écoles où ils professent sont des *écoles* dites « *moyennes* ». Non, qu'on me croie, ni l'une ni l'autre de ces expressions ne convient. « *Sekundarlehrer* » ne doit pas se traduire par « *maître secondaire* », mais par *maître du second degré* (ou, éventuellement, *maître d'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire)* si l'on ne tient pas à employer le terme de *professeur* considéré comme un titre assez élevé chez nous. Avec plus d'exactitude, il conviendrait de dire *maître du premier cycle du secondaire*, expression un peu longue, mais qui seule permet de faire la distinction avec les « *maîtres de gymnase* », lesquels sont aussi des *maîtres du second degré : Les jeunes, entre dix et quatorze ans, ne sont capables d'absorber qu'un volume modeste de connaissances. Nous essayons de leur en faire absorber*

plus qu'ils ne peuvent, plus qu'il est nécessaire. Les qualités que doivent avoir les professeurs du premier cycle du secondaire, *qualités humaines et pédagogiques beaucoup plus que proprement scientifiques, ne sont nullement garanties par les exploits agrégatifs et ceux-ci ne sont pas davantage indispensables. Il n'est nul besoin d'un agrégé pour enseigner les rudiments de l'anglais ou de l'allemand en classe de sixième ou de cinquième. Et la même remarque vaut pour d'autres disciplines* (Raymond Aron, *L'Université en crise,* dans le *Figaro,* 25-XI-1960). Voilà bien qui correspond à la tâche de nos « *maîtres secondaires* ». Raymond Aron dit *les professeurs du premier cycle du secondaire.* Je vous ai proposé de remplacer *professeur* par *maître,* mais il est à remarquer que *professeur* n'est plus, à proprement parler, un titre en France. Voici ce que dit l'*International Glossary of Academic Terms* publié en 1939 par la *Fédération internationale des femmes diplômées des universités : Le titre de* professeur *est employé d'une façon large en France pour désigner tous ceux qui enseignent dans une université, une école d'enseignement supérieur aussi bien que dans un lycée ou un collège, un établissement libre ou privé.* Cela nécessite donc de recourir aux distinctions suivantes : *professeurs d'université ou de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs des collèges d'enseignement général (ex-cours complémentaires),* etc. Du moment que l'on prend le mot *professeur* comme étant le synonyme de *maître,* nos « *maîtres de gymnase* » sont des *professeurs licenciés* (ou *docteurs)* et nos « *maîtres secondaires* » des *professeurs certifiés.* Je n'entends pas dire par là que le certificat d'aptitude à l'enseignement de quatre disciplines (littéraires ou scientifiques, au choix, plus l'éducation physique qui est obligatoire) de ces derniers ait quelque équivalence avec le certificat français d'aptitude à l'enseignement d'une seule discipline. Mais comme la France a ses *certifiés* d'allemand ou d'anglais, nous pouvons avoir nos *certifiés* littéraires et scientifiques.

En Allemagne n'ont droit au titre de *Professor* que les *professeurs* d'université (Hochschullehrer) ou, tout au plus, les détenteurs d'un doctorat. En Suisse romande il est même « accordé » aux *maîtres du second degré* (classes inférieures comprises), qui tous sont au moins des licenciés. Il n'y a que dans le Jura bernois où, à l'exemple de la Suisse alémanique, la licence n'est pas exigée pour l'enseignement dans les classes inférieures des *écoles moyennes.* Un certificat — ou brevet — y supplée, ce qui complique tout. Car nos *certifiés (« Sekundarlehrer »)* ne peuvent se dire *professeurs* par égard aux *professeurs* alémaniques du même canton qui ont tous passé leur doctorat. Pourtant, le nom de *professeur* est très galvaudé en français. A preuve les exemples suivants : *Il y a la caste des* professeurs *d'université, celle des* professeurs *du secondaire, du technique, du primaire, etc. (Le Monde,* 31-VIII-1960). *Dans cet esprit, (...) les* professeurs d'éducation physique *s'occupent des classes expérimentales et des classes-témoins* (Cl. Gambiez, *Le Figaro,* 7-III-1961). *En France il existe : a) les jardins d'enfants de l'Etat (...) ; b) les jardins d'enfants privés (...). Les* professeurs *de ces écoles nouvelles ont un titre décerné après deux ans d'études spéciales* (Dict. Quillet). Officiellement, toutefois, le *professeur* est celui qui enseigne dans un établissement secondaire ou supérieur ; on exige l'agrégation dans les lycées, la licence ou un certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (C.A.P.E.S.) dans les collèges de jeunes filles. Mais, dans la langue courante, on dit aussi bien *maître* que *professeur.* On évite surtout d'user du féminin *maîtresse* (telles nos « *maîtresse secondaires* ») et *professeur* offre l'avantage de pouvoir être employé pour les deux genres. Aussi, pour les Français, nos *maîtres du second degré* sont tous des *professeurs,* qu'ils soient des « *maîtres de gymnase* », des « *maîtresses de gymnase* » ou des *maîtres* (ou « *maîtresses* ») *du premier cycle du secondaire (certifiés).*

Marcel Volroy.

Le père que j'ai connu

par lord Peter Baden-Powel of Gilwell

Fils du fondateur du scoutisme, je me suis toujours trouvé dans une position assez spéciale, car j'ai pu, dès mon âge le plus tendre, le considérer sous un angle très différent de celui de qui que ce soit d'autre.

Quel sorte d'homme était celui que seuls mes sœurs et moi pouvions appeler « papa » ? Il me semble que, très tôt, je me suis inconsciemment rendu compte qu'il était un personnage fameux. Puis, à mesure que s'écoulaient les années, et que mon jugement s'affermissait, je devins de plus en plus conscient de sa grandeur. Je sus alors la vraie signification du service immense qu'il a rendu à l'humanité en créant le mouvement des Eclaireurs et des Eclaireuses.

Je l'ai connu, aussi, comme un homme très humble, quoi qu'il fut riche de toutes les qualités extraordinaires qui sont ordinairement les attributs d'un grand homme.

Des biographes divers et des commentateurs ont beaucoup écrit au sujet de mon père, à des époques différentes, mais je désire simplement fixer ici quelques souvenirs personnels, dont je n'ai jamais encore fait mention.

Je naquis seulement quelques mois après la déclaration de guerre de 1914-1918. Durant toutes les hostilités, je ne vis pas beaucoup mon père. Il était fort occupé par l'organisation générale du mouvement scout en temps de guerre. Il donnait aussi beaucoup de temps au foyer du soldat, qu'il avait créé à Etaples.

Il venait, de temps en temps, nous retrouver dans la maison d'Ewhurst Place (Sussex), où je suis né ; puis, plus tard, à Little Mynthurst Farm, dans le Surrey. Un jour que l'on me promenait, à Mynthurst, je crus le voir venir au-devant de moi, du haut de la colline. Je courus à sa rencontre, agitant les bras et criant : « Daddy, Daddy ! » tout tremblant de surprise et de joie. Mais ce n'était pas lui et j'aurais voulu cacher à dix pieds sous terre ma honte et mon désappointement...

Il vint cependant nous rendre visite, quelques jours plus tard, et j'étais si impatient de le voir que je passai la tête entre les barreaux de la fenêtre de notre chambre d'enfants et... y restai coincé ! Je poussais de tels cris que la première chose que fit mon père lorsqu'il arriva fut de chercher un tournevis et de

dévisser calmement un des barreaux pour délivrer son héritier.

Peu de temps après, je célébrais mon premier anniversaire, et je me rappelle fort bien que mon père m'apprit alors à manger du cake au chocolat, que je n'aimais pas, jusque-là. C'est là le premier souvenir que je garde de sa compréhension, toujours amicale et amusée.

A la fin de la guerre, mes parents commencèrent à explorer la campagne, à bicyclette, à la recherche d'une maison. C'est au cours d'une de ces longues expéditions qu'ils découvrirent Blackacre House, qu'ils rebaptisèrent Pax Hill, qui fut notre home pendant tant d'années heureuses, et devint un centre de vie rayonnant pour tous nos amis du monde entier. Nous y entrâmes le 19 janvier 1919. Je me rappelle le voyage dans le vieux « Big-Car », cette haute voiture aux lanternes de cuivre, le BP 717, que mes parents avaient reçue des scouts du monde entier comme cadeau de noces, en 1912. Mon père plaisanta gaîment, tout au long de la route, bien qu'il fut difficile de conduire sur les routes enneigées, et se fit une joie d'allumer le premier feu dans la cheminée du salon. Bien entendu, j'étais trop jeune alors pour observer qu'il employait la bonne méthode scoute, sans user de plus de deux allumettes !

Il nous emmenait souvent, en voiture. Nous allions pêcher ensemble à la rivière, ou organisions des pique-niques en famille. Chacune de ces promenades, déjà charmante par elle-même, était l'occasion pour lui de nous raconter les aventures qu'il avait vécues et de nous enseigner mille trucs utiles.

Ces histoires, qu'il avait déjà publiées en partie dans « Scouting for Boys » (« Eclaireurs ») nous remplissaient d'un intérêt admiratif. Mon imagination s'enflammait à l'ouïe des descriptions simples, mais pittoresques des exploits paternels aux Indes, en Afrique ou dans d'autres parties du monde où il avait été en service.

Ce n'est qu'avec le temps que je réalise à quel point j'ai été influencé par ces récits, moi qui, bien des années plus tard, me trouve vivre et travailler en Rhodésie du Sud, une de ses régions favorites, théâtre de bien des incidents captivants que nous ne nous lassions pas de lui faire répéter.

Un événement important de ma petite enfance reste gravé dans ma mémoire. Le soir de mon huitième anniversaire, mon père m'enrôla lui-même dans les Louveteaux et m'expliqua en termes simples ce que cela signifiait. Ainsi encouragé, je puis dire que, dès ce jour, j'ai été plongé dans le scoutisme.

Avant d'entrer à l'école, et pendant mes années de pension, je fus souvent au supplice : mes parents étaient obligés de faire de longs et fréquents voyages à l'étranger. Ces tournées étaient toujours en rapport avec le mouvement des Eclaireurs et des Eclaireuses, mais je n'arrivais pas à saisir la signification réelle de tout cela et ne voyais qu'une chose : ils étaient loin de moi !

Durant leurs absences, mon père m'écrivait régulièrement, et ses lettres, souvent en vers fort drôles, étaient généralement illustrées de dessins à la plume, croqués dans sa manière bien connue et absolument inimitable.

Plus tard, durant mes vacances de collégien, je me rappelle avoir fait de longues randonnées, seul avec mon père, sur le Continent ou dans les Iles. C'est certainement durant ces voyages que j'appris à le connaître, bien mieux que ce n'était le cas jusque-là. Je pus alors observer son amour pour son prochain, sa gentillesse et sa tolérance envers chacun. Son sens de l'humour, si aigu, ses dons artistiques et ses goûts sportifs étaient alors toujours au premier plan.

Alors que je n'étais qu'un adolescent, mon père m'écrivit une série de lettres. Il pensait qu'il n'aurait plus de très longues années à vivre, aussi m'y donnait-il des avis paternels. Il me pria d'ouvrir une lettre, chaque année, lors de mon anniversaire. Chaque enveloppe portait la date appropriée, correspondant à ma lente croissance.

Ce fait est typique et révèle sa profonde connaissance de la psychologie du garçon. Le contenu de ces précieuses lettres me montra à quel point il avait accordé ses pensées au développement graduel de mon esprit.

Heureusement, il vécut assez longtemps pour que nous puissions, ensemble, ouvrir tous ces messages avant sa mort.

La dernière fois que je le vis, il résidait dans son chalet de Paxtu Nyeri, au Kenya. C'était au début de 1940. Ma femme et moi étions venus pour un congé d'un mois, en avion, de la Rhodésie du Sud, et lui amenions son petit-fils, Robert Baden-Powel II. Trois semaines à peine avant sa mort, il apprit encore la naissance de notre second fils David Michaël. Je suis certain qu'il a dû mourir heureux, non seulement parce que sa lignée continuait, mais surtout parce qu'il avait eu une vie si pleine, active et utile et parce qu'il avait créé le plus « chic » mouvement de jeunesse qui ait jamais existé, un mouvement qui a pris, de son vivant déjà, une extension à laquelle il n'aurait jamais osé rêver.

Et maintenant, lorsque, occasionnellement, j'entre à Westminster Abbey et que je m'arrête un instant devant la stèle commémorative que surmontent les drapeaux croisés des Eclaireurs et des Eclaireuses, je dis en moi-même une courte prière de reconnaissance et d'affection, en souvenir de « Père que j'ai connu ».

(D'après « The Scout Leader » (The Boy Scouts Association of Canada.)

Accueillez-les avec le sourire!

Nombreux sont les enfants et les jeunes de chez nous qui se préparent à offrir les timbres et les cartes Pro Juventute à tout le public suisse. Ils savent bien la valeur de leur geste, car leur maître leur a sans doute expliqué que l'argent ainsi collecté sera utilisé en faveur de la jeunesse nécessiteuse de chez nous. C'est pourquoi, en cette année jubilaire, ils veulent battre tous les records.

Pro Juventute elle aussi est fière de ses petits vendeurs. Quand des jeunes viennent au secours des jeunes, ils en tirent un enrichissement incontestable. Ils apprennent à estimer tout le prix de la solidarité humaine.

Bon an mal an plus de 40 000 cœurs d'enfants battent ainsi pour leur prochain.

Une page d'histoire: JULES CÉSAR

PUISSANCE ET ŒUVRE DE CÉSAR

César ne devait son pouvoir et ses richesses qu'à lui, par droit de guerre ; ses largesses complétaient l'œuvre de son génie. Mais il ne tolérait aucune protestation, même anodine : l'obéissance devait être passive et complète.

Dès sa victoire il s'employa, tout en les maintenant comme un décor, à vider les vieilles autorités : Sénat, Prétoriat, Comices, etc., de leur contenu ; les magistratures entrent par degrés sous sa tutelle. Il n'a qu'à s'absenter pour arrêter toute vie constitutionnelle ; ainsi de son chef il nommera pour Rome huit préfets à son départ pour la seconde guerre d'Espagne parce que les élections pour 45 n'étaient pas faites.

Il galvaude particulièrement le Sénat, la plus haute autorité de la vieille Rome, lui enlève la gestion financière et l'administration des provinces comme aussi le contrôle de la circulation monétaire et le droit régalien ; il distribue à son gré le gouvernement des provinces, s'arroge le pouvoir de décider seul de la paix et de la guerre.

Il est la loi vivante. Sa tâche écrasante, il la partage avec son cabinet d'intimes, habilité à traiter en son nom. Bien que sur les cinq années de 49 à 44, il n'en passa qu'une à Rome, il était nanti de toutes choses, donnait tous les ordres, servi en cela par un corps de secrétaires dévoués, de courriers rapides, de comptables éprouvés, qu'il contrôlait toujours.

Il fut la loi vivante même après sa mort, puisque Antoine n'eut qu'à publier en vrac les brouillons de ses ordonnances déposés dans ses coffres et qui constituent sa loi posthume qui régit pour des générations la police de Rome et l'administration de l'Italie.

Mais la véritable grandeur de César réside dans les efforts surprenants qu'il s'impose pour réconcilier la force brutale avec la justice, répondre aux besoins de son siècle, et reconstituer sur les ruines qu'avait accumulées son ambition une cité plus harmonieuse dans un monde pacifié.

Parmi les problèmes touffus et écrasants, les plus épineux étaient les problèmes sociaux qu'il fallait tâcher de résoudre pour éviter ruines et émeutes. La question des dettes et des loyers en retard était depuis plus d'un demi-siècle à la base des révolutions démagogiques. César la résolut par l'obligation pour les endettés propriétaires de céder leur avoir jusqu'à concurrence du chiffre de la dette ; en même temps des mesures étaient prises pour la protection des débiteurs honnêtes contre les spéculateurs malhonnêtes. Les débiteurs insolvables furent soustraits à la contrainte par corps, mais non dispensés de travailler pour acquérir, car César n'entendait pas substituer la dictature d'en-bas à la dictature d'en-haut qu'il avait détruite.

Il garantit le fonctionnement des institutions d'assistance, mais ne permit pas qu'un péril fût porté aux finances publiques, ni un encouragement à l'oisiveté. Il préférait ennoblir la plèbe par le travail et créa des lotissements de terrains pour les pauvres chargés de famille. Il installa ainsi 20 000 familles en Campanie. Ailleurs et dans les provinces il fonda des colonies de travailleurs qui devaient porter partout le rayonnement de Rome.

La prospérité romaine fut pour César une préoccupation constante. En Italie, en Gaule, partout, l'impulsion fut donnée à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. La culture de la vigne et de l'olivier prennent un élan magnifique et des industries nouvelles furent créées et libérées des vieilles contraintes. Tous les hommes de la péninsule devinrent citoyens romains, et César pouvait imprimer à leur existence le même rythme ; il avait les mains libres pour rapprocher vainqueurs et vaincus dans une adhésion commune à son pouvoir.

Impossible dans un bref article de donner un résumé des problèmes auxquels César donna ou chercha de trouver une solution ; aussi nous renvoyons les lecteurs qui auront trouvé plaisir à nous suivre jusqu'ici à l'œuvre magistrale de Jérôme Carcopino, de l'Institut (César, pages 958 à 1049).

CONCLUSION

La série d'articles sur Jules César est le résumé d'études approfondies de l'histoire romaine, particulièrement des œuvres des historiens G. Ferrero et J. Carcopino. Elle appelle une conclusion.

La plus grande expérience politico-sociale dans l'histoire de l'humanité blanche est la transformation fondamentale opérée dans le demi-siècle avant notre ère ; elle était la conséquence inévitable des événements qui avaient fait de Rome la puissance mondiale, mais restée incapable d'accomplir avec ses vieilles institutions cristallisées la mission à laquelle elle était appelée. César fut le génie prédestiné à percer les ombres de l'avenir, à vouloir « le saut », à guider les événements et à poser les bases de la civilisation nouvelle. Ses réalisations ont été nombreuses, clairvoyantes et cohérentes. Seul le poignard des conjurés l'a empêché de compléter son œuvre.

Mais celle-ci a été efficace, puisque pour quatre siècles elle a régi dans ses grandes lignes la vie de l'empire romain. Bien plus, le nom de César est devenu jusqu'à nos jours le symbole de la puissance gouvernementale la plus complète, et ses imitateurs dans le moyen âge et jusqu'à nos jours ont toujours été hypnotisés par la vision de l'empire unique. Aucun n'a possédé la génie et la sûreté du regard d'aigle du modèle. Cependant le césarisme est resté comme forme de l'autorité reposant sur l'armée.

Actuellement une expérience semblable, mais combien plus grande, parce qu'à l'échelle universelle, se poursuit dans le déséquilibre total. Ses causes profondes ? Les plus aveuglantes résident dans le déclenchement des deux guerres mondiales, voulues elles-mêmes par les rivalités économiques, aujourd'hui plus formidables encore : la possession des puits de pétrole, condition de vie pour les pays superindustrialisés. Elles entraînent tous les appétits, toutes les rivalités, tous les drames.

Qu'adviendra-t-il après tout ce brassage de peuples et de mentalités ? Que réservent la poursuite effrénée de l'argent et de la spéculation, la baisse de la moralité ? Et n'y aurait-il pas dans cette agressivité de l'Est et de l'Extrême-Orient comme une annonce des recom-

mencements des grandes invasions ? Les hommes d'Etat ne seraient-ils pas comme des jouets entre ces forces, et la peur ne serait-elle pas un facteur de malaise ?

Pourtant, au-delà de ce grand désordre, il existe des forces opposantes et apaisantes. Ce sont les progrès réalisés partout, particulièrement dans les pays neufs, par l'esprit du christianisme, par ses œuvres de civilisation, d'instruction, d'éducation, d'hospitalisation en pleine floraison. Il y a aussi cette force, née sous César, encore uniforme peut-être, mais puissante et progressante : l'OPINION PUBLIQUE. C'est peut-être elle qui a jusqu'ici empêché la guerre d'éclater à nouveau. *L. Bg.*

Appel aux collègues qui utilisent les B.T. de Freinet

Comme on l'a pertinemment remarqué aux Rencontres Internationales de Genève de 1955, nous vivons une civilisation de l'image : Cinéma, télévision, bandes dessinées, journaux illustrés, affiches, etc.

Nos élèves ont beaucoup de peine à fixer leur attention sur un texte, à le fouiller, à ne pas sauter à pieds joints un mot inconnu.

Il me semble nécessaire de tirer le maximum de ce merveilleux instrument de travail que sont nos B.T., et de préparer pour chacune d'elles une fiche comportant par exemple 20 à 25 questions.

Un enfant a-t-il rencontré le signe XVIII, nous lui demanderons de traduire en chiffres arabes. Un enfant rencontre-t-il le mot « Calcutta », on lui demandera de pouvoir situer cette ville sur un globe. Le texte contient-il une quinzaine de mots importants spécifiques au sujet, nous en demanderons la recherche du sens dans un dictionnaire.

Enfin, telle ou telle notion a-t-elle vraiment été comprise ? Pourquoi ne pas poser une ou deux questions le vérifiant ?

Comme il y a 530 fascicules, je propose à quelques collègues de se partager le travail. Si nous sommes 10, il y aura une cinquantaine de B.T. à lire pour en faire 50 fiches-questions que nous nous transmettrons.

Que pensez-vous de l'idée ? Qui veut travailler avec moi ?

J-P. Guignet
Ecole de la Roseraie
Geneve

Brochure N° 62

Pour Noël

12 saynètes de G. Annen Fr. 1.50

Brochure N° 80

Poésies de Noël

de M. Nicoulin Fr. 3.50

S'adresser à la Guilde de documentation, M. L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

5

16a

1. Abri, gare pour les usagers du tram.
2. Ce sont les flèches de présélection.
3. Au haut de la photo.
4. Vers l'angle ouest (à gauche).
5. Le lac de Zurich.
6. La Limmat.

6

16b

1. 110 ans (en 1957).
2. La construction de la ligne du Gothard.
   L'extension considérable prise par la ville.
3. Vérifier l'emplacement.
4. A droite.
5. Oui, Lucerne ; Bâle (gare française).
6. Non.
7. Non.

7

17a

1. Vérifier l'emplacement (déchargement du charbon).
2. Vérifier l'emplacement (déchargement des céréales).
3. Vérifier l'emplacement (réservoirs à combustibles liquides).
4. Le fleuve coule contre le haut de la photo.
5. Suisse — France — Allemagne.

8

18a

1. Contre l'ouest.
2. A midi.
3. Vérifier sur un croquis simplifié l'emplacement de :
   a) la cathédrale,
   b) le Palais fédéral,
   c) l'ancien pont.
4. La fontaine de Samson, de Zachringen, de l'Ogre des Arquebusiers, d'Anna Seiler, du Joueur de cornemuse.

29 **13**

1. Un théâtre romain.
2. A Augst (canton de Bâle).
3. Un théâtre plus petit — un amphitéâtre — le théâtre actuel.
4. Au centre du demi-cercle.
5. Sur les gradins.
6. Les Romains.
7. (La Vy d'Etraz, le Pont du Gard, etc.) Travaux des Romains.
8. A Avenches.

27 **14**

1. Pour qu'il puisse mieux se défendre.
2. A gauche.
3. A droite.
4. A droite.
5. De l'Aa.
6. A une fondation.

30 **15**

1. 21 km.
2. Sa surface vaut environ celle du Val-de-Ruz (128 km²).
3. A une voie ferrée.
4. Oui.
5. Moraines latérales — médianes — de fond — frontales.
6. Les bords brun-clair montrent l'ancien niveau.
7. Jungfrau — Moench.
8. 4158 m. — 4099 m.
9. Aletschhorn.
10. 4195 m.
11. 2200 m.

31 **16**

1. Du lac de Lugano.
2. Dans le lac Majeur.
3. A la Thielle.
4. Ceux de Ponte-Tresa sont plus plats et moins grands.
5. 274 m.
6. 1000 m.

25 **9**

1. Contre le nord-est.
2. Bienne.
3. A gauche : La Neuveville, Ligerz, Twann.
   A droite : Täuffelen, Mörigen, Nidau.
4. Parce que le fond du lac s'abaisse très doucement.
5. On voit un chemin et une ferme.
6. De Cerlier.

17b **10**

1. Roman.
2. Le Rhin.
3. Contre la gauche de la photo.
4. Sur la rive gauche.

26 **11**

1. Tarasp.
2. L'Engadine.
3. Hallwil : entouré par l'eau.
   Chillon : protégé par le lac.
   Tarasp : sur un rocher.
4. Par une colline abrupte et rocheuse.
5. Non.

28 **12**

1. Le château de Chillon.
2. Le lac Léman.
3. Veytaux.
4. Situation de ce château :
5. Très resserré.
6. L'auto — le train.

35 **20**

1. Le Valais.
2. Sur Sierre, près de Montana.
3. Grand.
4. 450.
5. 1169 m.
6. L'ardoise.
7. La tôle.
8. Soubassement de pierre — poutres de bois de mélèze ou d'arole.
9. Non.
10. Descendent à Ollon pour la vigne (avril, mars, octobre) ; d'autres montent aux mazots pour soigner le bétail et s'occuper de l'herbe, du foin (en été).

36 **21**

1. Berne.
2. L'Emmental.
3. Le Plateau.
4. A Muttenz.
5. Grands toits de tuiles, grandes maisons, peu serrées.
6. L'agriculture.

37 **22**

1. Berne.
2. Celui de Worb.
3. Celui de Worb est une résidence ;
   les autres sont des châteaux forts.

38 **23**

1. Bâle.
2. A cause de sa forme en croix.
3. 8 (éventuellement : 5).
4. Fermé.
5. Ouvert.
6. Elle est fortifiée.
7. Non, d'après La Suisse vue d'avion.
   Mais il y a l'église de Valère !

1. Genève. **17**

2. Le Rhône.
3. L'Ile Rousseau.
4. Mont-Blanc — Bergues — Machine — l'Ile.
5. Le pont de la Machine.
6. Par des vannes.
7. Le pont de l'Ile.
8. César.
9. Pour s'opposer à l'exode des Helvètes.
10. 58 avant J.-C.
11. Contre la gauche.
12. A droite.
13. A gauche.

33 **18**

1. Saint-Prex.
2. Le lac Léman.
3. En triangle.
4. Non. (La grande route et la voie ferrée sont plus au nord, cf. carte de la Suisse.)
5. Oui.
6. Près de la pointe du triangle.
7. Contre la droite.
8. La pêche.
9. La verrerie.
10. Cette partie n'a pas changé ; mais le village s'est développé près de la verrerie.

34 **19**

1. Le Plateau et le Jura.
2. Morges — l'Isle.
3. Contre le nord.
4. Au lac Léman.

Pour enseigner l'heure aux enfants

ZENITH met gratuitement
à votre disposition une montre
en carton qui vous rendra
de précieux services.
Adressez une simple carte postale
au Département de Publicité des
Manufactures des Montres
ZENITH S.A., Le Locle.

ZENITH

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8, Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)

illustrateurs de l'impression typographique depuis
1890

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Aberegg-Steiner & Cie S.A
Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicatas - Galvanos - Stéréos - Photolithos

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or
GENÈVE

Bibliothèque Nationale Suisse
Berne
J.A.
Montreux 1

S. A. DE L'IMPRIMERIE CORBAZ, MONTREUX